

Chers adhérents, chères adhérentes,

L'ACIREPh, avec les autres associations professionnelles et organisations syndicales, a été reçue par le Conseil supérieur des programmes le 20 mars 2019. Il s'agissait de nous présenter les contours, encore provisoires, des futurs programmes de tronc commun des classes de Terminale, pour les voies générale et technologique. Vous trouverez dans ce bulletin le compte-rendu de cette audience.

Le C.A. invite tous les membres de l'ACIREPh à faire part de leurs analyses et propositions concernant ces futurs programmes, afin de pouvoir envoyer des contre-propositions au Groupe d'élaboration des projets de programmes, dans la première quinzaine du mois d'avril.

Autre dossier d'importance : les futures épreuves du baccalauréat pour les séries technologiques. Nous comptons sur vos contributions à cette réflexion, sur la base desquelles le C.A. élaborera la position de notre association.

Il faudra cette année peser de tout notre poids dans le rapport de forces qui s'annonce : il est capital de **renforcer notre représentativité** en renouvelant votre **adhésion à l'ACIREPh**, désormais possible en ligne.

Comptant sur votre participation à notre Assemblée générale du 30 mars prochain, nous vous invitons à faire part de vos contributions par mail si vous ne pouvez y être présents.

Bien cordialement,
Frédéric Le Plaine, pour le C.A.

Audience au Conseil supérieur des programmes
Programmes de tronc commun de philosophie des classes de Terminale
Mercredi 20 mars 2019, de 14h à 16h30

Étaient présents :

Les deux co-pilotes du Groupe d'élaboration des projets de programmes (GEPP)

- Franck Burbage, doyen du groupe philosophie de l'Inspection générale ;
- Pierre Guenancia, professeur émérite, Université de Bourgogne, également copilote du GEPP de la spécialité HLP.

Membres du Conseil Supérieur des Programmes :

- Souâd Ayada, présidente ;
- David Bauduin, secrétaire général ;
- Julien Magnier, chargé de mission.

Organisations syndicales représentées : FEP-CFDT, SNES-FSU, UNSA, SNALC

Associations professionnelles présentes :

- Frédéric Le Plaine et Cécile Victorri, pour l'ACIREPh ;
- Alain Champseix et Nicolas Franck, pour l'APPEP ;
- Jean-Marie Frey et François Moriceau, pour la So.p.phi.

Éléments de calendrier

Souâd Ayada commence par rappeler le calendrier des travaux d'élaboration des nouveaux programmes : les propositions du GEPP seront rendues au CSP le 6 mai 2019. Après ajustements, amendements et vote par le CSP, les projets de programme seront publiés le 20 mai 2019. Une consultation en ligne des professeurs aura lieu à partir du 10 juin 2019 et la DGESCO consultera également les associations professionnelles et organisations syndicales. La Commission supérieure des lycées et le Conseil supérieur de l'éducation se réuniront respectivement fin juin et début juillet. Les programmes définitifs seront publiés au Bulletin officiel courant juillet.

Les projets de programme qui nous sont présentés sont encore provisoires. Il nous est indiqué que les choses peuvent encore être infléchies et nous sommes invités à faire part de nos propositions.

Épreuves pour la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » (HLP)

Sur la question des épreuves, il est précisé que dans la lettre de saisine il était demandé au CSP de réfléchir aux modalités d'évaluation. Le CSP adresse toutes ses propositions à la DGESCO. Le travail technique de définitions des épreuves est un travail de la DGESCO qui sollicite l'IG. Il y a donc une très faible visibilité sur cette question.

M. Burbage nous donne des éléments nouveaux sur l'épreuve de la spécialité HLP de fin de Première pour les élèves qui abandonneront cette spécialité : toutes les épreuves de spécialités en fin de Première auront une durée de 2 heures, ce qui était une demande des syndicats de proviseurs pour simplifier l'organisation de ces épreuves.

Pour HLP, sont envisagées 2 questions portant sur un texte relatif à l'un des thèmes de Première : une question d'interprétation (analyse et compréhension des enjeux), une question de réflexion (réponse étayée à une question posée par le texte). Chaque question sera fléchée littérature ou philosophie, en fonction du texte. Chaque question sera notée sur 10. Si l'IG avait été consultée, la durée de l'épreuve aurait été plus longue.

Programme de tronc commun de Terminale

M. Burbage nous indique que le GEPP travaille depuis le départ en continuité avec l'existant, à la recherche d'un horizon consensuel. La conservation des grands principes des programmes actuels est donc assurée.

Le professeur de philosophie a la responsabilité intellectuelle de son cours, il est l'auteur de son cours. Il n'est pas question de prescrire des contenus de savoirs, une philosophie officielle et préconçue. Il y a des professeurs de philosophie qui sont des intellectuels, qui ont une vie intellectuelle et il faut tenir compte de cette force. Le programme sera pris en charge par de tels professeurs.

Il s'agira d'un programme de notions, de repères (avec une grande liberté), d'auteurs, et l'étude suivie d'une œuvre. La réduction du nombre de notions devrait permettre une adaptation aux 4 heures du tronc commun, avec un souci quantitatif du raisonnable.

Les points d'insistance sont divergents entre les différentes associations, notamment entre les exigences de détermination et de liberté. Un point d'équilibre a donc été recherché, avec une consolidation de la liste des repères.

M. Guenancia indique qu'il n'y a pas de lien entre le programme de tronc commun et celui de la spécialité HLP. Il n'y a pas de programme de philosophie dans HLP, il y a des champs philosophiques reliés à des champs littéraires. Tandis que l'objectif du programme de philosophie est l'analyse structurale et interne d'un concept, il s'agit d'une analyse plus transversale dans HLP.

Un élargissement de la liste d'auteurs est envisagé. L'articulation étroite entre les notions et les auteurs (donc les textes) est rappelée, car le travail philosophique est d'abord un travail d'histoire de la philosophie. Cette base est un « rempart contre les divagations qui peuvent tenter la réflexion lorsqu'elle n'est pas arrimée à des points fixes ».

M. Burbage rappelle que le programme n'est pas une liste de notions, qu'il ne faut pas le « saucissonner » en faisant des notions des têtes de chapitre.

La structure du programme sera composée :

- d'un préambule, accompagné d'un « horizon pratique » définissant les objectifs de formation de l'enseignement de la philosophie : certains « gestes intellectuels » (le terme de compétence ayant été jugé trop clivant) attendus des élèves à la fin de l'année : examiner des idées et des connaissances, circonscrire, confronter les différents points de vue sur un problème avant d'y apporter une réponse appropriée, justifier, argumenter, mobiliser des connaissances)

- de domaines ou « perspectives de travail » qui remplaceront les actuels champs, et qui ne seront pas des notions : métaphysique, épistémologie, morale & politique, anthropologie.

<i>Métaphysique</i>	<i>Épistémologie</i>	<i>Morale et politique</i>	<i>Anthropologie</i>
Le corps et l'esprit*	Le langage	La liberté*	La nature et la culture*
Le désir	Raison et vérité*	L'État*, le droit, la société	L'art*
L'existence et le temps	Sciences* et expérience	La justice*	La religion*
L'idée de Dieu	La technique*	La responsabilité	L'histoire

Les notions « sciences et expérience » seront à aborder en lien avec l'étude d'un concept scientifique issu des sciences de la matière ou du vivant.

En voie technologique*, les 4 domaines sont les mêmes mais le nombre de notions est réduit.

Les repères sont conservés mais sont à prendre comme une liste indicative et non-exhaustive, qui conserve son caractère hybride (à la fois des distinctions logico-sémantiques et des éléments de doctrine).

Nouveaux repères : Passion/action, concept/image/métaphore, devoir/obligation/contrainte, donné/construit, exemple/preuve, principe/cause/fin, public/privé, question/problème, vrai/probable/incertain.

Un élargissement substantiel de la liste des auteurs nous est annoncé : Feuerbach, Engels, quelques femmes, de la philosophie orientale. « Mais on a

confiance dans les professeurs pour qu'ils n'oublient pas les philosophes « majeurs » »...

Discussion avec les participants

L'APPEP salue l'effort de réduction du nombre de notions et la place donnée à la métaphysique. Elle demande de déconnecter l'étude de l'oeuvre de l'oral de rattrapage, en inventant une autre modalité pour cette épreuve, portant sur des notions du programme.

M. Burbage indique que cette question est ouverte et que l'hypothèse est intéressante.

Sur les épreuves du baccalauréat pour la philosophie, M. Burbage indique qu'elles seront en continuité avec l'existant pour la voie générale. La DGESCO décidera des épreuves en septembre/octobre 2019. Toutes les propositions sont les bienvenues, notamment pour la voie technologique.

La So.p.phi se réjouit également de la conservation des principes des programmes actuels, et propose un sujet d'explication de texte pour la voie générale comprenant davantage de questions, comme l'actuel sujet-texte des séries technologiques.

Le SNES prend acte de la prudence et de la continuité, mais déplore l'absence de notions intéressantes pour les élèves, comme le travail, ainsi que l'absence d'épistémologie des sciences humaines, dans la mesure où le concept scientifique étudié ne pourra pas en provenir. Sur quelle culture scientifique pourra-t-on s'appuyer chez des élèves n'ayant potentiellement aucune spécialité scientifique ? M. Burbage répond qu'un enseignement scientifique de tronc commun sera dispensé. Mme Ayada précise que le GEPP de cet enseignement scientifique a été soucieux d'étudier les vertus explicatives des théories scientifiques.

L'ACIREPh souligne qu'il n'est pas admissible que le GEPP de philosophie n'ait pas pu rencontrer les associations de professeurs. Il aurait été, non seulement souhaitable de pouvoir échanger à diverses phases du travail du GEPP depuis près d'un an, mais en outre cela était permis par la charte réglementaire du CSP, qui précise que « les GEPP consultent les spécialistes et partenaires dont l'expertise leur paraît utile ». Mme Ayada répond que nous avons mal compris la Charte, pourtant citée littéralement.

